



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 avril 2023
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quatre-vingt-quatrième à être soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de sa résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de sa résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de sa résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de sa résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de sa résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de sa résolution 2504 (2020), du paragraphe 3 de sa résolution 2533 (2020), du paragraphe 5 de sa résolution 2585 (2021), du paragraphe 5 de sa résolution 2642 (2022) et du paragraphe 5 de sa résolution 2672 (2023). Dans les six dernières résolutions citées, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ses résolutions par l'ensemble des parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations présentées ci-après reposent sur des données auxquelles les entités des Nations Unies ont eu accès et sur des renseignements provenant du Gouvernement syrien et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les entités des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'elles acheminent portent sur les mois de février et de mars 2022.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Bon nombre de séismes et de répliques ont secoué le sud de la Türkiye et le nord de la République arabe syrienne le 6 février 2023, occasionnant de vastes pertes en vies humaines, des souffrances et des destructions. En République arabe syrienne, au moins 8,8 millions de personnes ont été touchées par les séismes et 458 000 ont fui leur domicile.



Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires se sont déployés en première ligne de l'intervention face à la crise et ont immédiatement mobilisé une aide aux populations syriennes et turques.

2. En mars 2023, le conflit est entré dans sa douzième année. Les séismes ont accentué les souffrances de millions de Syriens. Ils ont également entravé la capacité des Syriens de satisfaire leurs besoins alimentaires immédiats et de conserver leurs moyens de subsistance, quelque 12,1 millions de personnes faisant face à une insécurité alimentaire aiguë.

3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé que les hostilités avaient fait, parmi les civils, au moins 58 morts (dont 4 femmes et 8 enfants) et au moins 33 blessés (dont 8 femmes et 7 enfants).

4. L'accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante dans le nord de la République arabe syrienne demeure problématique : les données indiquent toutefois une diminution des cas hebdomadaires de diarrhée aqueuse aiguë.

5. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire à l'ensemble de la République arabe syrienne. Le Programme alimentaire mondial a notamment acheminé des denrées alimentaires à 5,9 millions de personnes en février et à 3,8 millions de personnes en mars, dans l'ensemble des 14 provinces.

6. L'accès humanitaire dans le nord-ouest de la République arabe syrienne s'est amélioré à la suite de l'ouverture de deux nouveaux points de passage de la frontière, à savoir Bab el-Salam et Raaï. En outre, l'ONU a mené à bien 47 missions interinstitutions à travers la frontière dans le nord-ouest du pays depuis le 14 février.

7. Le 26 février, une équipe interinstitutions des Nations Unies a effectué une deuxième mission exigeant le franchissement de lignes de front à Ras el-Aïn.

Point de la situation humanitaire

3. Le 6 février 2023, deux séismes dévastateurs, de magnitude 7,7 et 7,6 sur l'échelle de Richter, ont frappé Pazarcık et Elbistan dans la province de Kahramanmaraş (Türkiye), causant des destructions massives, faisant plus de 56 000 morts en République arabe syrienne et en Türkiye et bon nombre de blessés. En République arabe syrienne, au moins 8,8 millions de personnes ont été touchées par les séismes dans sept provinces, notamment Alep, Lattaquié, Hama, Edleb et Tartous. Les destructions ont contraint quelque 458 000 personnes à fuir leurs habitations, dont 350 000 dans les zones contrôlées par le Gouvernement et 108 000 dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, contrôlé par l'opposition. Nombre de ces personnes avaient déjà été déplacées de force à l'intérieur du pays, à l'issue d'un conflit qui est entré dans sa douzième année. Les besoins urgents en abris sûrs et dignes ont augmenté.

4. Les séismes ont frappé alors que la situation humanitaire en République arabe syrienne s'aggravait, les besoins ayant atteint un point culminant depuis le début du conflit, du fait de la diminution des ressources, de la poussée de choléra, de la rigueur des conditions hivernales, de la persistance des violences et de l'insécurité, des déplacements de population et des vulnérabilités qui en découlent, ainsi que de la

dégradation de la situation économique. Avant les séismes, 15,3 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire dans le pays.

5. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires se sont déployés en première ligne de l'intervention, face à la crise, et ont mobilisé un appui en faveur des populations syriennes et turques, immédiatement après les séismes, par la voie de la fourniture d'une assistance multisectorielle. Le 14 février, l'ONU a lancé un appel éclair visant à mobiliser 397 millions de dollars pour venir en aide pendant trois mois aux 4,9 millions de personnes touchées par les séismes qui avaient les besoins humanitaires les plus urgents.

6. Les hostilités et les opérations militaires se sont poursuivies durant la période considérée, continuant d'avoir des répercussions sur les civils dans le nord du pays en particulier. Des habitants ont été tués ou blessés à la suite de raids aériens, de frappes terrestres, d'assassinats ciblés, d'attaques perpétrées au moyen de divers types d'engins explosifs improvisés ou de tirs d'armes. Les hostilités ont également eu un effet sur les biens de caractère civil, dégradant encore l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance.

7. Dans la zone de désescalade d'Edleb, les violences ont diminué de fréquence, juste avant les séismes du 6 février et dans les premiers jours qui ont suivi, mais les duels d'artillerie, les tirs de roquettes et les accrochages se sont poursuivis entre les groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales et progouvernementales de part et d'autre des lignes de confrontation dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, faisant des victimes civiles dans certains cas.

8. Quelques affrontements, des frappes de drones, des tirs de roquettes et des pilonnages ont été signalés dans tout le nord de la République arabe syrienne, en particulier dans les provinces d'Alep, Raqqa et Hassaké, les violences ayant considérablement diminué sans cependant cesser complètement au lendemain des séismes. Elles ont fait des victimes parmi les civils et endommagé des biens de caractère civil.

9. Daech, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques, notamment contre des civils, dans le nord et le centre du pays. Bon nombre de civils ont été enlevés et tués lors d'une série de faits survenus dans la région centrale désertique de la province de Homs.

10. Dans le sud-ouest du pays, les atteintes à la sécurité se sont poursuivies dans les provinces de Deraa et de Qouneïtra, sous forme d'attaques à l'engin explosif improvisé, d'assassinats ciblés, d'enlèvements, d'attaques contre des postes de contrôle, d'échanges de tirs et d'affrontements, auxquels a participé tout un éventail d'acteurs, notamment des groupes armés non étatiques, des forces gouvernementales et progouvernementales, Daech et des éléments non identifiés.

11. Les 7 et 22 mars, à la suite des dégâts occasionnés par des raids aériens, les opérations ont été suspendues à l'aéroport d'Alep. La fermeture a entraîné l'interruption temporaire des vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, géré par le Programme alimentaire mondial. Les vols à destination et en provenance d'Alep ont été suspendus le 10 mars, reprenant le 12 mars, et le 23 mars, reprenant le 27 mars. Le Service facilite essentiellement l'accès aux opérations humanitaires dans le pays.

12. Les séismes ont entravé encore plus la capacité des habitants de satisfaire leurs besoins alimentaires immédiats et de conserver leurs moyens de subsistance. Environ 12,1 millions de personnes font face à une insécurité alimentaire aiguë. Après la catastrophe, les prix des denrées alimentaires ont augmenté. Selon le bulletin hebdomadaire de suivi des marchés en Syrie du Programme alimentaire mondial

(PAM), durant la troisième semaine de février, le prix du pain a augmenté de 20 % par rapport à la semaine précédente à Alep et de 6 % à Hama et à Edleb. Dans la région côtière, le prix a doublé à Lattaquié par rapport à la même période en 2022. Une flambée des prix des lentilles, de l'huile, du sucre et du riz a également été observée dans toutes les provinces.

13. Les séismes ont également eu un effet préjudiciable sur le prix du carburant, ce qui s'est répercuté sur la vie quotidienne et les opérations humanitaires. Le carburant est utilisé dans tous les domaines, qui vont des services essentiels, tels que l'eau et la santé, à la production agricole, en passant par le chauffage et le transport. Selon le bulletin hebdomadaire de suivi des marchés en Syrie du PAM, à Lattaquié, le prix du gazole a doublé en 12 mois et était, pendant la troisième semaine de février, 14 fois plus élevé qu'en 2020. Les prix du gazole ont également plus que doublé en 12 mois dans toutes les zones fortement touchées de Tartous, Alep, Hama et Edleb. À compter du 1^{er} mars 2023, le Gouvernement a revu à la hausse le prix du gazole et de l'essence que paient les organisations internationales et a ordonné que les achats futurs soient effectués en dollars des États-Unis. L'augmentation des pressions inflationnistes résultant de la hausse des prix des carburants continuera d'entraver toute tentative de juguler l'inflation des prix des denrées alimentaires.

14. Le nombre total de cas de diarrhée aqueuse aiguë rapportés était supérieur à 100 000, dont 104 décès, dans les 14 provinces, à la date du 4 mars. La plupart des cas ont été signalés dans les provinces d'Edleb, Deir el-Zor, Alep et Raqqa. En tout 9 375 cas suspects et neuf décès associés ont été répertoriés dans les camps de déplacés dans le nord-est et le nord-ouest de la République arabe syrienne. D'après les données, le nombre de cas hebdomadaires de diarrhée aqueuse aiguë a diminué, la réduction étant de 30 % en moyenne à partir de la troisième semaine de janvier 2023. L'action de lutte contre le choléra a été ralentie par les séismes, principalement du fait de l'interruption des services, de la réduction des capacités des partenaires et de la réaffectation de fonds qui étaient déjà limités. Les partenaires de la santé se sont néanmoins employés à renforcer la surveillance, le dépistage et les capacités d'intervention dans les provinces touchées. Le 7 mars, une campagne de vaccination contre le choléra a été lancée dans 10 sous-districts frappés par le séisme, visant 1,7 million de personnes.

15. À l'épidémie de choléra sont venues s'ajouter de graves pénuries d'eau et des difficultés d'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à des soins de santé appropriés et adéquats dans l'ensemble du pays. Les déficits en eau ont été exacerbés par des conditions de sécheresse inhabituelles pendant la saison des pluies et des températures anormalement élevées, associées à la faiblesse des niveaux d'eau dans l'Euphrate et à la dégradation des infrastructures hydrauliques. Les barrages de Tehrine et de Tabqa sur l'Euphrate ont atteint leur niveau le plus bas, contraignant les autorités locales à interrompre la production d'électricité du 1^{er} au 8 mars 2023, puis à la redémarrer seulement quatre heures par jour. Cette situation aura un effet considérable sur la production d'eau potable, la qualité de l'eau, la lutte contre le choléra et les activités d'irrigation. L'effet devrait s'aggraver durant l'été. Dans tout le pays, la réduction de l'approvisionnement en électricité entrave l'accès aux services de base et la disponibilité des services humanitaires.

16. La station de pompage d'eau d'Alouk a été alimentée en électricité le 29 mars 2023. Des travaux d'entretien et de réparation y ont été effectués à partir de cette date et se sont poursuivis au-delà de la période considérée. Précédemment, elle n'était pas opérationnelle depuis le 2 novembre, et les techniciens de la compagnie des eaux de l'État syrien ont déclaré ne pas y avoir eu accès depuis le 17 août 2022. Avant cela, les équipes d'entretien avaient pu s'y rendre en franchissant les lignes de front à maintes occasions pour y effectuer des réparations lorsqu'elle était alimentée en

électricité et pouvait donc fonctionner. Les opérations de distribution d'eau par camion se poursuivent par ailleurs. Du fait des arrêts et du fonctionnement à faible capacité, plus de 960 000 personnes ont eu du mal à accéder à l'eau, notamment celles vivant dans des camps comme celui de Hol.

17. Un accès limité à l'eau potable et à l'eau d'irrigation agricole, qui s'explique notamment par le dérèglement du système de distribution d'eau, notamment de la station d'eau de Khafsé et de la station de pompage d'Aïn el-Beida, a encore été signalé dans la ville de Bab et ses environs, touchant environ 185 000 personnes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a réalisé une étude technique détaillée sur la station. Il faudrait un montant de 2,5 millions de dollars pour la rendre opérationnelle avant que d'autres évaluations techniques de la principale ligne d'approvisionnement de la ville de Bab puissent être effectuées.

18. Des millions de femmes et de filles continuent d'avoir besoin d'une protection. La violence fondée sur le genre reste un élément central de la crise humanitaire syrienne. Du fait des séismes, les femmes et les adolescentes n'ont qu'un accès limité aux services de santé sexuelle et reproductive et aux services d'aide aux victimes de violences de genre. Elles font face à de multiples formes de discrimination et de violence fondées sur l'âge, les capacités, l'état matrimonial et le statut de personne déplacée. Des violences physiques, psychologiques et affectives, des violences sexuelles, des cyberviolences et des violences sociales, ainsi que des mariages forcés et précoces et le déni de droits, de ressources, de possibilités et de services sont constamment signalés. Les femmes et les filles font également l'objet d'arrestations et de détentions. La situation liée aux dizaines de milliers de personnes qui sont détenues arbitrairement, victimes de disparition forcée ou portées disparues touche également les familles et les femmes en particulier et comprend l'extorsion, la violation des droits au logement, à la terre et à la propriété et les difficultés à obtenir des pièces d'état civil.

19. Quelque 52 000 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, se trouvent toujours dans le camp de Hol, où l'état de la sécurité a été relativement stable au cours de la période considérée, aucun meurtre n'ayant été signalé depuis le 1^{er} janvier 2023. La situation humanitaire continue cependant d'être très pénible, en particulier dans l'annexe du camp, où plus de 7 700 ressortissants de pays tiers sont privés de liberté et où l'accès des intervenants humanitaires est restreint. Dans l'annexe, les besoins sur les plans de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation, de la nourriture, de la santé, des abris et de la nutrition restent considérables et nécessitent des interventions soutenues.

20. Depuis septembre 2019, l'ONU n'a toujours pas bénéficié d'un accès humanitaire aux quelque 10 500 personnes qui vivent dans de terribles conditions à Roukban et dont l'accès à des denrées alimentaires essentielles, à l'eau, aux soins de santé et à d'autres services de base est limité. L'Organisation et le Croissant-Rouge arabe syrien ont élaboré conjointement le plan opérationnel d'une mission exigeant le franchissement de lignes de front à Roukban et destinée à fournir une aide humanitaire, consistant notamment à procéder à des vaccinations, à évaluer les besoins et à appuyer les départs volontaires.

21. L'ONU s'est dite préoccupée par les conséquences du faible niveau de financement du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. Au 30 mars, seuls 5,6 % du montant total des fonds requis pour 2023 avaient été obtenus. Toute nouvelle difficulté sur ce plan contraindrait le PAM à réduire de près de 70 % en juillet 2023 le nombre de bénéficiaires auxquels il apporte une aide alimentaire. Près de 3,8 millions de personnes, dont 900 000 dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, risquent de ne pas recevoir d'aide alimentaire.

Point de la situation générale

22. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général ont poursuivi leurs concertations diplomatiques avec les parties, un large échantillon de la société civile syrienne et les parties prenantes internationales lors de réunions à Genève, Bagdad, Erbil (Iraq), La Haye (Royaume des Pays-Bas), Beyrouth, Damas, Amman, Istanbul, Moscou, au Caire et à Riyad, ainsi que virtuellement.

23. L'Envoyé spécial a continué de donner la priorité au dossier des personnes détenues arbitrairement, aux victimes de disparition forcée et aux personnes portées disparues. Il s'est entretenu avec des représentants d'organisations de victimes et de personnes rescapées et a réaffirmé son appui à la création d'une nouvelle institution chargée de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et le lieu où elles se trouvent et d'apporter un soutien aux familles, conformément à mes recommandations d'août 2022. L'Envoyée spéciale adjointe et lui-même ont continué d'évoquer régulièrement, à Damas et avec d'autres interlocuteurs concernés, la nécessité de traiter ce dossier. Le Bureau de l'envoyé spécial a poursuivi ses entretiens réguliers avec le Bureau d'aide à la société civile syrienne et les groupes de femmes syriennes concernant la situation politique et humanitaire sur le terrain à la suite des séismes.

24. Dans le contexte des travaux du Groupe international de soutien pour la Syrie, l'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe ont organisé en février deux réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire. Ils ont également convoqué une réunion plénière du Groupe de travail sur le cessez-le-feu, au cours de laquelle ils ont de nouveau appelé à un calme durable sur le terrain, en particulier dans les zones touchées par le séisme.

Protection

25. Malgré les divers appels à un cessez-le-feu lancés dans tout le pays pour permettre l'acheminement de secours aux personnes touchées par les séismes, les hostilités et les violations des droits humains se sont poursuivies pendant la période considérée dans toute la République arabe syrienne, y compris dans les zones touchées par les séismes, exacerbant les souffrances des victimes et des personnes rescapées.

26. Du 1^{er} février au 20 mars 2023, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a étayé des actes dans le pays qui ont fait, parmi les civils, 58 morts (dont 4 femmes et 8 enfants) et au moins 33 blessés (dont 8 femmes et 7 enfants), à la suite de raids aériens, de frappes terrestres, d'attaques commises à l'aide de divers types d'engins explosifs improvisés, de tirs croisés lors d'opérations de sécurité, d'assassinats ciblés, d'un recours excessif à la force par les forces de sécurité dans le cadre de manifestations, de descentes et d'opérations d'arrestation, auxquels ont participé toutes les parties au conflit. Des civils, en particulier des enfants, ont continué d'être tués et mutilés par des restes explosifs de guerre dans les zones contrôlées par les diverses parties au conflit.

27. Dans le contexte des hostilités, un grand nombre de ces attaques semblent avoir été menées sans qu'il n'ait guère été tenu compte de leurs effets sur les civils et les biens de caractère civil, en violation des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution consacrés en droit international humanitaire. Le HCDH a dit craindre fortement que les parties au conflit n'aient pas pris toutes les précautions possibles pour éviter et en tout cas réduire autant que faire se peut les pertes accidentelles en vies humaines parmi la population, les blessures qui pourraient être causées aux civils et les dommages occasionnés aux biens de caractère civil durant ces faits. Dans bon nombre de cas, les civils ont été touchés alors qu'ils tentaient d'assurer leur

subsistance, notamment la collecte de bois et les récoltes, ou d'accéder à leur lieu de travail

28. Le HCDH a confirmé les descentes et les faits d'intimidation auxquels ont procédé les parties au conflit, notamment au moyen d'arrestations arbitraires et de privations de liberté à l'égard des travailleurs des médias, des personnes actives dans les médias sociaux et des agents humanitaires, en particulier pour avoir critiqué la manière dont l'aide avait été distribuée.

29. Les secteurs situés le long des lignes de front dans les provinces d'Edleb, Alep, Raqqa et Hassaké ont été les plus exposés aux hostilités. Le 19 février, plusieurs frappes aériennes ont touché le quartier résidentiel de Kfar Soussé, dans la ville de Damas, faisant au moins cinq morts, dont deux civils, et endommageant un certain nombre de biens de caractère civil.

30. Les parties au conflit ont continué de commettre systématiquement des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment des assassinats ciblés, un recours excessif à la force au cours de manifestations, des arrestations et des détentions arbitraires, des décès en détention et des violations de la liberté d'expression et de droit de réunion pacifique et d'association.

31. La période considérée a été marquée par une série d'actes au cours desquels des civils ont été tués ou blessés dans des zones rurales et désertiques, en particulier dans les provinces de Hama, Homs et Deïr el-Zor. Les faits les plus troublants se sont produits le 17 février, lorsque des individus armés qui seraient affiliés à Daech ont tué par balle au moins 18 civils, dont 2 enfants, et en ont blessé des dizaines d'autres, qui récoltaient des truffes dans la zone désertique de Doubeïyat, dans la région de Soukhné, dans l'est de la province de Homs.

32. Le HCDH a continué de recueillir des informations sur des cas de privation arbitraire de liberté et de torture, ainsi que sur des mauvais traitements, des disparitions involontaires ou forcées et des décès en détention par diverses parties au conflit. Des cas d'arrestation et de détention arbitraires ont continué d'être signalés dans les zones contrôlées par les forces progouvernementales ou des groupes armés non étatiques. Selon ces rapports, les arrestations avaient été opérées dans la plupart des cas sans que les personnes concernées aient été informées des motifs de leur privation de liberté, elles n'avaient souvent pas accès à un avocat et leur famille ne savait rien de leur sort ou du lieu où elles se trouvaient.

33. En février et mars 2023, aucune attaque n'a été confirmée contre des établissements d'enseignement.

34. Pendant la période considérée, le système de surveillance des attaques contre les soins de santé en a enregistré deux contre des établissements de soins de santé. Le 13 février 2023, des hommes armés ont pris d'assaut un hôpital de Jindeïris qui accueillait des patients touchés par les séismes et s'en sont pris au directeur de l'hôpital. Le 8 mars, un centre de soins de Deïr el-Zor, récemment restauré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été considérablement endommagé au cours d'une explosion qui s'est produite à 5 mètres du bâtiment. Le centre est actuellement hors service.

Intervention humanitaire

35. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne (voir tableau 1). Le PAM a acheminé une aide alimentaire destinée à 5,9 millions de personnes en février 2023 sous forme de distributions en nature, de transferts monétaires et de bons et à 3,8 millions de personnes en mars

2023 dans l'ensemble de la République arabe syrienne. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni une assistance humanitaire et des services de protection à 828 000 personnes et appuyé 114 centres opérationnels (de quartier ou annexes) et 106 unités mobiles. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a dispensé une formation de sensibilisation aux risques liés aux explosifs à l'intention des partenaires humanitaires et l'UNICEF a sensibilisé plus de 13 000 personnes aux risques liés aux mines dans 10 lieux.

36. Du 1^{er} février au 22 mars 2023, l'UNICEF a amélioré l'accès de 127 600 personnes à un approvisionnement en eau et de 157 100 personnes à des services d'assainissement et distribué à 245 600 personnes des articles non alimentaires. Il a assuré des services d'éducation et distribué des fournitures scolaires à 171 300 enfants et dispensé un appui psychologique et de santé mentale à 46 250 enfants. Pendant la période considérée, le HCR a fourni des articles d'assistance hivernale, tels que des couvertures à indice thermique élevé, des bâches en plastique, des vêtements chauds et des sacs de couchage à 88 200 personnes, la priorité étant accordée aux populations vulnérables des provinces de Hassaké, Raqqa, Edleb, Deïr el-Zor et Rif-Damas, ainsi qu'aux personnes vivant dans des camps. Une aide pécuniaire a été donnée à titre de soutien hivernal à 6 175 personnes déplacées dans 10 provinces.

37. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a distribué 570 trousseaux de santé procréative interorganisations, 2 048 130 articles de santé sexuelle et reproductive et aidé près de 247 500 personnes à bénéficier de services vitaux de santé reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a continué d'accompagner les réseaux de soins de santé primaires et coordonné la mobilisation de 84 dispensaires mobiles et d'équipes sanitaires, répondant aux besoins de 86 000 personnes touchées par les séismes.

38. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont réagi immédiatement après les séismes du 6 février, à la suite desquels bon nombre de personnes n'avaient plus d'abri, de nourriture et d'eau ou d'accès à des soins médicaux et à d'autres services essentiels. Le 6 février, ils ont communiqué, par l'intermédiaire du réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, des détails sur l'étendue, la gravité et l'évaluation des dégâts afin d'éclairer le déploiement des équipes de recherche et de sauvetage par les autorités nationales du monde entier. Avec leurs partenaires humanitaires, ils ont apporté aux personnes touchées des premiers soins, des soins de traumatologie et un soutien psychosocial, de la nourriture, des abris, des articles non alimentaires, des articles de santé reproductive, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi qu'une aide à la protection. L'ONU a mis à disposition des fournitures d'urgence prépositionnées pour répondre rapidement aux besoins dans les zones touchées par le séisme. Une Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été déployée en République arabe syrienne afin d'accompagner les activités de coordination des équipes internationales de recherche et de sauvetage. Le 7 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a alloué 25 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence afin d'appuyer les opérations de secours en Türkiye et en République arabe syrienne à la suite des séismes, 15 millions de dollars étant consacrés à l'intervention en République arabe syrienne. Le 10 février, 25 millions de dollars supplémentaires ont été affectés pour renforcer l'action d'aide dans les secteurs de la République arabe syrienne touchés par le séisme, à partir de l'allocation de fonds ciblant les situations d'urgence sous-financées.

39. Dans les zones touchées par les séismes, du 6 février au 15 mars, 1,2 million de personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire d'urgence et de rations alimentaires prêtes à consommer, 51 000 personnes d'une aide à l'hébergement d'urgence et

380 000 personnes de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène vitaux. En outre, 527 000 personnes ont reçu une assistance à la protection, notamment une aide en espèces, un soutien psychosocial, une aide juridique et une sensibilisation. Plus de 1,1 million de consultations ont été faites et quelque 267 000 enfants ont bénéficié d'une aide à l'éducation, notamment d'évaluations de la sécurité dans les écoles et de repas et de fournitures scolaires.

40. L'ONU a continué d'appuyer la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19) dans tout le pays.

Tableau 1

Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : février et mars 2023

| <i>Entité</i> | <i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i> |
|--|---|
| Fonds des Nations Unies pour la population | 176 035 |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 606 490 |
| Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | 413 840 |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | 97 870 |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | 29 600 |
| Organisation internationale pour les migrations | 28 770 |
| Organisation mondiale de la Santé | 1 684 135 ^b |
| Programme alimentaire mondial | 4 881 470 ^a |
| Programme des Nations Unies pour le développement | 1 105 950 ^a |
| Programme des Nations Unies pour les établissements humains | 95 000 |
| Service de la lutte antimines | — |

^a Données relatives au mois de février 2023 uniquement.

^b Les données relatives aux interventions sanitaires correspondent aux traitements et actes médicaux dispensés au cours d'une période de deux mois.

41. En République arabe syrienne, le PAM a apporté depuis l'intérieur du pays une aide alimentaire à 4,4 millions de personnes en février 2023 et à 3,1 millions de personnes en mars¹. Les partenaires de réalisation du Service de la lutte antimines participant aux activités de déminage ont poursuivi leurs activités à Daraya (province de Rif-Damas) où ils ont déminé 115 000 mètres carrés de terres et détruit 78 éléments d'engins explosifs. Pendant la période considérée, l'OMS a distribué 169 620 traitements et accompagné 76 515 actes médicaux. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni une assistance pécuniaire et une aide alimentaire à 195 740 et 29 000 réfugiés de Palestine, respectivement, pendant la période considérée. En outre, 3 480 réfugiés de Palestine ont reçu des articles non alimentaires. L'Office a apporté un soutien psychosocial à 4 240 enfants et à 330 adultes réfugiés dans les zones touchées par le séisme à Alep, Hama et Lattaquié. En outre, 196 adultes ont bénéficié d'une aide juridique en février 2023.

¹ Les chiffres de mars se basent sur les denrées alimentaires livrées aux entrepôts des partenaires en vue de leur distribution aux bénéficiaires au 30 mars.

42. Pour ce qui est de l'aide humanitaire acheminée à travers la frontière dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le PAM a distribué une assistance alimentaire sous forme de denrées et de transferts de type monétaire à quelque 1,5 million de personnes en février et une aide alimentaire à 630 700 personnes en mars. L'UNICEF a dépêché 987 tonnes de fournitures de première nécessité, notamment des vaccins contre le choléra, la tuberculose et l'hépatite B, du matériel de vaccination, des comprimés de désinfection de l'eau et des trousseaux d'hygiène (voir tableau 2).

Fourniture et suivi de l'assistance transfrontière

43. Comme pour les programmes d'aide organisés depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, les livraisons à travers la frontière sont effectuées conformément aux principes humanitaires et selon des évaluations des besoins effectuées de manière indépendante. Toutes les opérations de l'ONU sont menées en fonction des besoins qui ont été recensés au cours de l'évaluation multisectorielle annuelle et d'évaluations effectuées régulièrement dans le cadre des opérations de suivi. C'est à l'issue de ces évaluations que l'ONU prépare, en coordination avec ses partenaires humanitaires, les convois transfrontières correspondants.

44. Comme requis dans la résolution [2165 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité, l'aide livrée au moyen du mécanisme des Nations Unies pour l'acheminement de l'aide à travers la frontière par le point de passage de Bab el-Haoua fait l'objet d'un strict contrôle pour confirmer le caractère humanitaire de ces envois de secours. Le processus de contrôle s'effectue à quatre moments distincts : a) à la frontière, par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ; b) dans les entrepôts situés dans le pays ; c) aux points de distribution ; d) après la distribution aux bénéficiaires. En février et en mars 2023, le Mécanisme de surveillance a inspecté 30 convois comprenant 939 camions et confirmé qu'ils transportaient bien des articles humanitaires. Environ 68 % des chargements consistaient en vivres et 26 % en articles non alimentaires, ayant trait notamment à l'hébergement et à l'aide hivernale, le reste étant composé de produits relatifs à la santé et à la nutrition ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que d'une certaine quantité de fournitures scolaires et agricoles et de matériel de bureau.

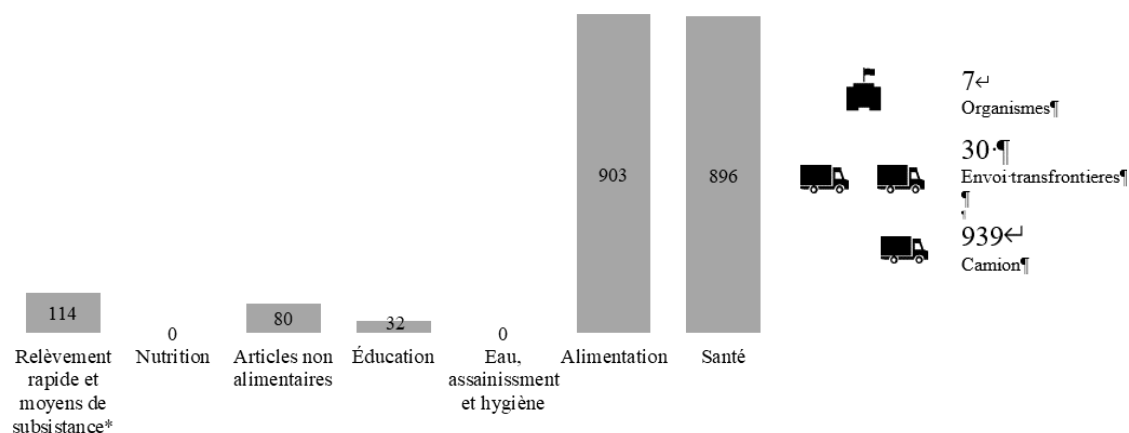
Mécanismes de distribution transfrontière

45. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire est acheminée au moyen de différents mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les denrées alimentaires et les articles non alimentaires sont fournis directement (assistance « en nature ») ou, dans certains cas, indirectement au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ou non alimentaire en nature sont sélectionnés en fonction de l'évaluation des besoins entreprise par les organisations humanitaires et sur la base de critères de sélection et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest effectuent les distributions à un moment et dans un lieu précis, souvent chaque mois, sur une place de marché ou un autre emplacement central, ou par la voie de distributions porte-à-porte. Les personnes concernées doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution vérifiées par les partenaires de réalisation.

46. Les partenaires humanitaires utilisent les structures sanitaires existantes pour dispenser des soins de santé vitaux aux habitants du nord-ouest du pays. Une assistance est apportée au moyen d'un large éventail de services, notamment la fourniture d'articles de santé essentiels aux installations médicales existantes, l'approvisionnement des écoles en combustible, la prestation de services de

protection aux personnes rescapées de violences fondées sur le genre et l'appui à des activités de subsistance. Les médicaments sur ordonnance sont distribués aux pharmacies ou aux installations médicales. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et au corps enseignant.

Figure I
Nombre de bénéficiaires ciblés par une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : février et mars 2023 (moyenne mensuelle)
 (En milliers)



* Les chiffres relatifs au relèvement rapide et aux moyens de subsistance portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2023.

Tableau 2
Nombre de bénéficiaires ciblés par une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières : février et mars 2023 (moyenne mensuelle)

| Province | District | Relèvement rapide/moyens de subsistance ^a | Éducation | Produit alimentaires | Santé | Articles non alimentaires/ abris | Nutrition | Eau, assainissement et hygiène |
|----------|-------------------|--|-----------|----------------------|---------|----------------------------------|-----------|--------------------------------|
| Alep | Afrin | 1 290 | – | 57 977 | – | – | – | – |
| Alep | Bab | 23 420 | – | 28 025 | – | – | – | – |
| Alep | Izaz | 1 880 | – | 108 300 | – | 15 000 | – | – |
| Alep | Jarablos | 1 178 | – | 33 708 | – | – | – | – |
| Alep | Jabal Semaan | 2 000 | – | – | – | – | – | – |
| Edleb | Harem | 79 171 | 31 500 | 674 585 | 896 225 | 35 425 | – | – |
| Edleb | Edleb | 4 680 | – | – | – | 30 000 | – | – |
| Edleb | Jisr el-Choughour | – | – | – | – | – | – | – |

^a Les chiffres relatifs au relèvement rapide et aux moyens de subsistance portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2023.

47. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire.

Activités de relèvement rapide et de subsistance

48. Les activités de relèvement rapide et de subsistance représentent l'un des trois piliers fondamentaux de l'intervention humanitaire. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance axés sur cinq domaines : a) la réparation et la rénovation d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.

49. Les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance continuent de s'employer à rétablir des services et des infrastructures qui sont essentiels pour la survie des populations touchées. Après les séismes, les partenaires des secteurs concernés se sont attelés à la fourniture d'une assistance immédiate aux personnes rescapées et à la planification d'un relèvement à long terme dans les zones touchées. Du 1^{er} février au 24 mars 2023, 10 420 tonnes de déchets solides ont été enlevées dans les provinces de Deïr el-Zor, Lattaquié et Rif-Damas et 18 quartiers ont été nettoyés. Le PNUD a réparé 14 kilomètres de réseaux d'égouts à Deïr el-Zor et Rif-Damas et 10 000 mètres cubes de débris ont été enlevés dans les zones d'Alep touchées par le séisme. La réfection des infrastructures publiques a permis à 1 026 personnes d'avoir un emploi temporaire dans cinq provinces. Le PNUD a également réparé 28 stations d'eau à Hassaké et installé 115 systèmes d'énergie solaire à Alep et Homs.

50. Dans le cadre du renforcement de la résilience et de l'accès aux moyens de subsistance, plus de 900 personnes ont reçu une aide pour reprendre, développer ou lancer un négoce ou des initiatives d'entrepreneuriat dans neuf provinces et 521 personnes ont bénéficié de possibilités d'emploi à court terme. Le PNUD a également fourni des subventions à neuf microentreprises et petites et moyennes entreprises à Alep et Deïr el-Zor. En outre, 1 097 familles à Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama et Rif-Damas ont bénéficié d'une aide selon les produits disponibles sur le marché, tandis que 3 185 personnes ont suivi une formation professionnelle et commerciale. Quelque 979 personnes ont assisté à des formations portant sur des compétences non techniques et 5 815 membres et représentants de communautés ont participé à des activités de renforcement des capacités. Le PNUD a mené à bien 53 initiatives de promotion de la cohésion sociale dans cinq provinces. L'UNICEF et l'UNRWA ont pris en charge les cas de 68 000 enfants souffrant de handicaps graves et fourni une aide en espèces les concernant afin d'améliorer les moyens de subsistance et l'accès aux services essentiels de ces enfants dans les provinces d'Alep, Deïr el-Zor, Hassaké, Hama, Homs et Rif-Damas.

51. Le PAM a remis en état trois boulangeries dans les provinces de Hama, Homs et de Qouneïtra afin d'augmenter la production de pain subventionné et de couvrir une partie du déficit en la matière, chaque boulangerie devant fournir du pain subventionné à 40 000 personnes par jour. Il a achevé l'évaluation de 10 boulangeries endommagées par les séismes dans les provinces d'Alep, Hama, Lattaquié et Tartous et lancé des plans d'aide à la reconstruction. Il a également fourni 600 tonnes de levure pour appuyer la chaîne de transformation du blé en pain. En février, avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides, il a achevé la réparation de six barrières métalliques dans le cadre d'un projet visant à mettre un terme à la salinisation des sols et à en stimuler la productivité dans les provinces d'Alep et de Raqqa.

52. À la suite des séismes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a donné la priorité aux interventions destinées à aider les populations touchées à retrouver des capacités de production alimentaire de base et les autorités locales à évaluer les dégâts agricoles. Elle a épaulé la reprise des productions

végétales et fourni du bétail, du fourrage et des services vétérinaires aux agriculteurs. Elle a accompagné également la réfection des systèmes d'irrigation au moyen de programmes « argent contre rémunération », la fourniture de matériel d'irrigation au niveau des exploitations et la réparation des petites infrastructures agroalimentaires endommagées.

53. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a amélioré l'accès aux services de base à Deïr el-Zor au moyen du réaménagement et de l'installation d'un éclairage solaire sur 1,1 kilomètre de routes. Il a également évalué les dommages causés par les séismes aux immeubles résidentiels d'Irbîn et de Nachabiyé (Rif-Damas).

54. Dans le nord-ouest et le nord-est de la République arabe syrienne, les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance ont remis en état 12 centres de santé à Alep et Edleb et réparé huit kilomètres de routes à Edleb et deux stations d'eau à Alep. Ils ont également fourni 434 outils de gestion des déchets à Hassaké et renforcé les systèmes de gestion durable des déchets dans six communes d'Alep, Hassaké et Raqqa. Pour améliorer l'accès aux moyens de subsistance, ils ont créé plus de 900 emplois à court terme et dispensé des formations professionnelles ou qualifiantes à 730 personnes. Ils ont accompagné 36 associations villageoises d'épargne et de prêt dans la province d'Alep. Ils ont aidé 805 entrepreneurs à relancer, développer ou créer des entreprises et fourni des subventions à 60 microentreprises et petites et moyennes entreprises. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a formé 100 jeunes et femmes à l'intégration de technologies et de techniques innovantes dans les systèmes locaux de production alimentaire. Elle a également formé 59 personnes à l'action de proximité participative pour concourir à l'élaboration de plans multisectoriels de développement des villages.

Accès humanitaire

55. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin, sur l'ensemble du territoire syrien. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'étudier les besoins et de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. En tout, 2 037 fonctionnaires des Nations Unies sont en poste dans le pays, dont 698 déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas, à Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous. Par ailleurs, 3 252 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés sur l'ensemble du territoire. Cette présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder à ces populations. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide humanitaire est distribuée et organisée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

56. Depuis les séismes de février qui ont frappé la République arabe syrienne et la Türkiye, le Gouvernement syrien a pris plusieurs mesures pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones touchées. Elles comprennent des autorisations générales pour permettre : a) l'accélération de l'entrée des cargaisons humanitaires venant de l'étranger par voie aérienne, terrestre ou maritime, notamment par l'ouverture des points de passage de Bab el-Salam et de Raaï pendant trois mois ; b) la facilitation des déplacements internes à destination et en provenance des zones

touchées par le séisme ; c) l'accélération du traitement des visas des membres du personnel humanitaire international. Des cellules d'opérations ont été mises en place dans toutes les provinces touchées.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

57. Les membres du personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Du 1^{er} janvier au 28 février 2023, 3 714 missions ont été effectuées au titre d'une approbation des programmes ou d'une autorisation générale (voir tableau 3)².

58. Les récentes activités militaires entreprises en divers lieux de la province de Deraa ont empêché les partenaires humanitaires de poursuivre leurs activités au dernier trimestre de 2022 et au premier trimestre de 2023.

59. Diverses contraintes de circulation, principalement aux points de contrôle, ont empêché l'acheminement d'une aide humanitaire et de carburant dans la région de Cheik Maqoud (province d'Alep), au cours de la période considérée. Ces restrictions, venant s'ajouter aux graves pénuries de carburant observées dans tout le pays, ont entraîné une flambée des prix du carburant. En conséquence, les prestataires de services, en particulier les établissements de santé, n'ont pas été en mesure de maintenir le même niveau de prestation de services.

Tableau 3

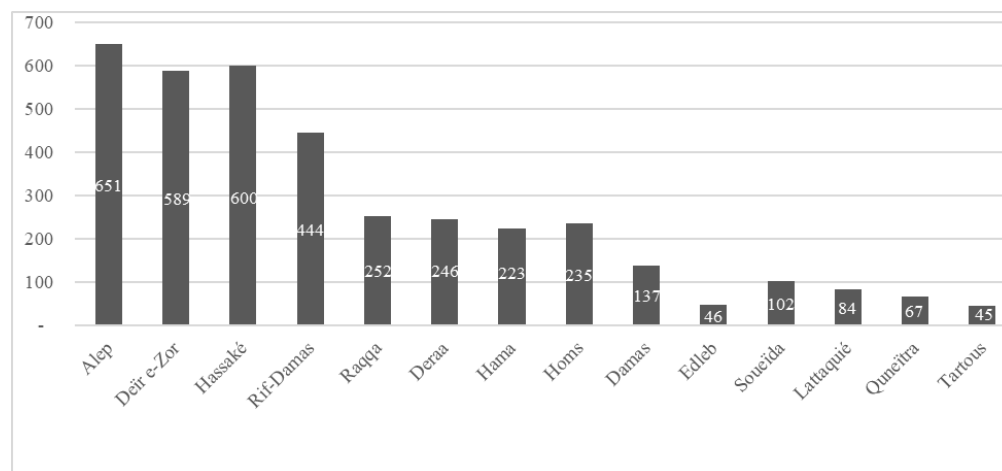
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : 1^{er} janvier au 28 février 2023

| <i>Type de mission</i> | <i>Autorisation générale</i> | <i>Approbation de programmes</i> | <i>Total</i> |
|---|------------------------------|----------------------------------|--------------|
| Missions d'évaluation | 141 | – | 141 |
| Missions d'escorte des convois d'aide | 214 | 7 | 221 |
| Missions de surveillance | 3 083 | – | 3 083 |
| Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif | 276 | – | 276 |
| Total | 3 714 | 7 | 3 721 |

Note : Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

² Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une autorisation générale pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et allège les formalités bureaucratiques.

Figure II
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province : 1^{er} janvier au 28 février 2023



60. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, l'ONU a présenté 412 nouvelles demandes, dont 367 (89 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère et ne prend pas en compte les demandes qui ont été soumises mais sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés : 1^{er} janvier au 28 février 2023

| Type de demande | Nombre de demandes | Demandes approuvées | Pourcentage de demandes approuvées |
|---|--------------------|---------------------|------------------------------------|
| Missions d'évaluation | 110 | 105 | 95 |
| Missions d'escorte des convois d'aide | 73 | 69 | 95 |
| Missions de surveillance | 178 | 150 | 84 |
| Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif | 51 | 43 | 84 |
| Missions d'évaluation des engins explosifs | – | – | – |
| Total | 412 | 367 | 89 |

Notes : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux autorisations obtenues durant la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2023. Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement syrien, avec lequel des pourparlers sont en cours afin d'aligner les méthodes suivies.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

61. À la suite des séismes de février, le Gouvernement syrien a accordé une autorisation générale pour ce qui est des missions humanitaires exigeant le franchissement de lignes de front vers le nord-ouest, levant l'obligation d'obtenir des autorisations distinctes pour chaque mission de ce type.

62. Depuis l'adoption, en juillet 2021, de la résolution [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies ont réussi à effectuer 10 missions interinstitutions exigeant le franchissement des lignes de front à Sarmada, dans le nord-ouest du pays, et à y prépositionner 152 cargaisons de fournitures (5 187 tonnes) apportées par le PAM, le HCR, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS. La mission la plus récente, qui s'est déroulée les 8 et 9 janvier 2023, était la cinquième depuis l'adoption de la résolution [2642 \(2022\)](#) du Conseil. Une sixième mission exigeant le franchissement des lignes de front, qui était prévue pour la mi-février, a été reportée.

63. L'ONU continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour intensifier l'assistance acheminée à travers les lignes de front aux personnes qui en ont besoin, afin de compléter les interventions transfrontières. Elle a mis à jour son plan de convois interinstitutions exigeant le franchissement des lignes de front, pour une période supplémentaire de six mois. Des garanties de sécurité doivent être fournies en temps utile par les parties au conflit pour permettre le passage en toute sécurité des convois et de leur personnel à travers les lignes de front afin de pouvoir intensifier l'action menée. En même temps, des fonds supplémentaires sont nécessaires de toute urgence pour veiller à ce que des fournitures soient distribuées à toutes les personnes ayant besoin d'aide.

64. Plusieurs obstacles doivent encore être levés pour pouvoir effectuer régulièrement et durablement des opérations à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Il faut continuer d'obtenir l'aval requis pour étendre ces opérations, en permettant à de multiples convois de traverser les lignes de front chaque mois et en augmentant le nombre de camions participant à chaque convoi. Il est indispensable que toutes les parties s'engagent à ne s'ingérer à aucun stade dans les activités d'acheminement des secours humanitaires à travers les lignes de front. La responsabilité à l'égard des populations touchées est également un aspect important dont il faut tenir compte, notamment en veillant à ce que ces populations acceptent les livraisons et en s'employant à limiter autant que possible d'éventuelles réactions négatives de communes voisines ou d'autres groupes après l'acheminement de l'aide.

Accès au nord-est et à d'autres régions de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

65. En janvier et en février 2023, les organismes des Nations Unies ont pu acheminer 321 camions transportant 11 023,98 tonnes d'aide humanitaire dans des régions du nord-est de la République arabe syrienne, à Deir el-Zor, Hassaké et Qamichli, soit une diminution de 41 % par rapport à novembre et décembre 2022. Cette réduction s'explique par la réaffectation des ressources aux zones touchées par les séismes du 6 février.

66. L'accès à la plupart des habitants des districts de Manbej et d'Aïn el-Arab est resté limité pour les organismes des Nations Unies opérant depuis Damas, faute d'un accord entre les parties qui contrôlent la situation.

67. Une mission humanitaire interinstitutions exigeant le franchissement de lignes de front dans le sous-district de Ras el-Aïn (province de Hassaké) a été organisée le 26 février. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le HCR, l'OMS et le FNUAP ont procédé à une évaluation multisectorielle des besoins

avec des informateurs principaux à Ras el-Aïn et ont visité l'établissement de santé Amin et la station d'eau d'Alouk. L'UNICEF a pu fournir une aide sur le plan de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des produits nutritionnels et de santé aux personnes se trouvant dans le besoin dans le sous-district. Cela a suivi la première mission humanitaire exigeant le franchissement des lignes de front dans la région, qui avait été organisée par l'OMS et l'UNICEF le 27 octobre 2022, de Qamichli à Ras el-Aïn, la dernière ayant eu lieu en 2019.

68. Le plus récent convoi humanitaire des Nations Unies à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a été acheminé en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des voies non officielles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les patients de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder au dispensaire de l'ONU situé du côté jordanien. Les cas graves ont continué d'être transférés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien. Les habitants de la région de Roukban vivent toujours dans des conditions épouvantables, disposant d'un accès limité à des moyens de subsistance, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base. L'ONU s'est encore mobilisée en faveur d'un accès total afin de pouvoir fournir une aide humanitaire régulière, en cherchant notamment à obtenir les garanties de sécurité nécessaires pour le personnel humanitaire. Au 31 mars 2023, 20 635 personnes en tout avaient quitté le camp. La décision des familles de quitter Roukban est volontaire et l'ONU fournit une assistance aux personnes dans les lieux où elles choisissent de retourner. Elle continue de demander la mise en place des conditions d'accès et de sécurité nécessaires afin que les départs du camp de Roukban se fassent de plein gré, en toute connaissance de cause et dans le respect des principes établis.

Accès à la République arabe syrienne par les frontières

69. Le 9 janvier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2672 \(2023\)](#), dans laquelle il a prolongé jusqu'au 10 juillet 2023 l'utilisation du point de passage de Bab el-Haoua pour l'acheminement transfrontières de l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Depuis l'adoption des résolutions [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#), [2642 \(2022\)](#) et [2672 \(2023\)](#) du Conseil, la majeure partie de l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest du pays a continué d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua.

70. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations, conformément au mandat dont il avait été investi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#), [2642 \(2022\)](#) et [2672 \(2023\)](#). Il a permis l'inspection de 30 chargements dont il a été vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, répartis entre 939 camions passés en République arabe syrienne depuis la Türkiye en février et mars 2023, par Bab el-Haoua. Ces convois ont porté à 61 512 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (51 540 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le caractère humanitaire de chacun de ces convois a été confirmé. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un convoi franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

71. Après les séismes du 6 février, le Gouvernement syrien a donné son aval concernant l'utilisation de Bab el-Salam et de Raai comme deux points de passage supplémentaires. Au 31 mars, 1 209 camions transportant de l'aide étaient entrés dans

le pays depuis la Türkiye, dont 939 par Bab el-Haoua, 225 par Bab el-Salam et 45 par Raaï. À la même date, les organismes des Nations Unies avaient mené à bien 46 missions à travers la frontière dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Ces missions interinstitutions, qui ont débuté le 14 février, visaient à évaluer les besoins des populations touchées par le séisme, à recueillir les réactions des habitants, à suivre les projets et à renforcer la coordination de l'intervention humanitaire.

Visas et enregistrements

72. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

Demandes de visa présentées par des entités des Nations Unies du 1^{er} janvier au 28 février 2023

| Type de demande | Nombre de demandes | Demandes approuvées | Demandes rejetées | Demandes en instance |
|--|--------------------|---------------------|-------------------|----------------------|
| Demandes de visas présentées pendant la période considérée | 204 | 159 | 6 | 39 |
| Demandes de renouvellement de visas présentées pendant la période considérée | 157 ^a | 112 | – | 43 |

^a L'ONU a retiré ou annulé trois demandes de visa pendant la période considérée.

73. En tout, 47 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

74. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre de fréquents affrontements armés, notamment de frappes aériennes, d'échanges réguliers de tirs d'artillerie ou de mortier indirects et d'autres types d'attaques menées par les diverses parties au conflit. De plus, le personnel humanitaire est intervenu dans des zones qui étaient fortement polluées par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, qui ont continué de constituer une des principales menaces sur le terrain.

75. Depuis le début du conflit, les organismes humanitaires ont indiqué que 98 agents humanitaires avaient été tués, parmi lesquels 2 agents d'Oxfam International recrutés sur le plan local, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien, ainsi que 22 membres du personnel d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne et d'autres entités des Nations Unies, dont 20 membres de l'UNRWA. Huit membres du personnel du système des Nations Unies (tous de l'UNRWA, quatre membres du personnel et quatre n'ayant pas la qualité de fonctionnaires) étaient détenus ou portés disparus au 31 mars 2023.

Observations

76. Après 12 ans de conflit éprouvant et d'atrocités systématiques, les Syriens ont été assaillis par une nouvelle tragédie en 2023. Les récents séismes en République arabe syrienne et en Türkiye ont eu des conséquences épouvantables sur les populations syriennes déjà ravagées par les brutalités de la guerre et les déplacements. Malgré la difficulté de l'environnement opérationnel, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont massivement intensifié l'intervention humanitaire pour

fournir une aide vitale et des services de protection aux habitants des districts les plus touchés dans sept provinces. Alors que l'on pleure toutes les victimes et que l'on continue d'élargir les opérations d'intervention, il faut garantir un accès humanitaire sans entrave et des ressources suffisantes pour répondre aux besoins de toutes les personnes touchées. J'accueille avec satisfaction les résultats de la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles le 20 mars pour mobiliser une aide en faveur des populations syrienne et turque et demande le décaissement rapide des contributions annoncées. Il est essentiel de fournir des moyens pour intervenir d'urgence à la suite des séismes et envisager la phase de relèvement. Je demande un appui plus vaste au plan d'intervention humanitaire, en particulier au relèvement rapide et aux moyens de subsistance, qui reste gravement sous-financé, les besoins humanitaires ayant atteint leur niveau le plus élevé depuis le début du conflit.

77. Je rappelle aux parties qu'au regard du droit international humanitaire, elles doivent permettre et faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux civils qui sont dans le besoin. L'accès humanitaire doit être accordé par toutes les modalités, notamment les missions exigeant le franchissement de lignes de front. Je demande aux parties concernées d'obtenir les autorisations et les garanties de sécurité nécessaires pour acheminer une assistance à travers les lignes de front, d'agir dès que possible et de faciliter des passages plus réguliers. La nécessité de garantir un accès durable à travers la frontière était déjà évidente avant les séismes et n'en est que plus urgente à présent. La situation est trop précaire, les besoins trop importants et trop de vies sont en jeu pour ne pas garantir un accès humanitaire durable par toutes les modalités. Je me félicite de la décision prise par la République arabe syrienne, le 13 février, d'ouvrir les deux points de passage de Bab el-Salam et de Raaï depuis la Türkiye vers le nord-ouest du pays pour une période initiale de trois mois afin de permettre l'acheminement rapide de l'aide humanitaire. J'espère sincèrement que, d'ici au mois de juillet 2023, le Conseil de sécurité parviendra à un consensus qui lui permettra de proroger de 12 mois sa décision d'autoriser l'acheminement de l'aide à travers la frontière, par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution. L'assistance à travers la frontière reste un élément indispensable des opérations menées par l'ONU et ses partenaires pour accéder à toutes les personnes dans le besoin.

78. J'ai récemment réaffirmé l'importance de fournir des garanties claires qu'aucune sanction unilatérale n'entraverait les opérations de secours organisées au profit de la population syrienne. Je me félicite, à cet égard, de l'introduction récente de dérogations permanentes liées aux séismes dans plusieurs régimes de sanctions unilatérales. L'ONU poursuivra ses entretiens bilatéraux sur la question avec les acteurs concernés afin de définir des mesures permettant de remédier aux effets néfastes des sanctions et de démanteler les obstacles à même d'entraver la fourniture d'une aide humanitaire à la population syrienne, dont les besoins vont grandissant dans la situation dramatique en cours.

79. La situation à Hol et dans d'autres camps du nord-est du pays reste tragique. Les solutions concernant les différentes catégories des habitants du camp dépassent le cadre des interventions humanitaires. Je lance de nouveau un appel en faveur du retour volontaire des résidents syriens du camp de Hol dans les régions de leur choix, en toute sécurité et dans la dignité, et j'exhorte tous les pays ayant des ressortissants dans le camp de Hol à permettre rapidement et en toute sécurité leur rapatriement volontaire, ce qui est particulièrement urgent pour les enfants et leurs familles, conformément au droit international et aux normes applicables en la matière.

80. Je suis atterré de constater que, malgré les souffrances supplémentaires engendrées par les séismes et les nombreux appels en faveur d'un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire, les hostilités en République arabe syrienne n'ont pas cessé

dans les semaines qui ont suivi la catastrophe. Dans le nord du pays, elles continuent d'accentuer les souffrances des civils, qui risquent de mourir, d'être blessés ou contraints de se déplacer de nouveau. Je demande une fois de plus à toutes les parties au conflit de respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment de veiller en permanence à épargner les civils et les biens de caractère civil au cours des opérations militaires. Tous les États, en particulier ceux qui exercent une influence sur les parties au conflit, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la protection des civils en République arabe syrienne.

81. L'appui et l'attention qui ont suivi les séismes peuvent être orientés vers un regain d'énergie et des progrès appréciables sur le plan politique afin de régler les problèmes fondamentaux qui alimentent le conflit en République arabe syrienne. J'exhorte les parties à saisir cette occasion pour s'engager sur la voie du dialogue et se mobiliser en faveur des propositions de paix de l'Envoyé spécial, au moyen de mesures de confiance progressives, et à reprendre et à faire progresser fondamentalement le volet constitutionnel, en vue d'un règlement global du conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

82. Mon envoyé spécial continue de promouvoir un dialogue intersyrien inclusif par l'entremise du Comité consultatif des femmes syriennes et du Bureau d'aide à la société civile syrienne. Leurs points de vue doivent être entendus et il importe de faciliter davantage leur participation pleine et effective à tous les efforts visant à traiter et à régler le conflit en République arabe syrienne.

83. Je demeure préoccupé par le nombre important d'assassinats ciblés ainsi que par la privation arbitraire de liberté constante par les parties au conflit et je réaffirme l'importance de procéder unilatéralement à la libération des personnes arbitrairement privées de leur liberté, qui sont particulièrement exposées durant la pandémie de COVID-19 et maintenant de l'épidémie de choléra. Je suis alarmé de constater que, parmi les personnes qui ont été arbitrairement privées de leur liberté, figurent toujours, selon le HCDH, des journalistes, des personnes actives dans les médias sociaux ou exprimant une dissidence pacifique contre les opinions ou les mesures prises par les autorités compétentes. Cette situation est révélatrice d'un rétrécissement généralisé de l'espace civique en République arabe syrienne, où les personnes exerçant leurs droits à la liberté d'expression et de droit de réunion pacifique et d'association continuent d'être soumises à des actes de violence et d'intimidation de la part des autorités. La majorité des personnes détenues le sont par le Gouvernement syrien. Je lui demande, ainsi qu'aux autres parties au conflit, de communiquer des informations sur le sort des personnes détenues et l'endroit où elles se trouvent et de permettre aux organisations humanitaires et de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toute personne qui se retrouve en détention doit être rapidement informée des charges qui pèsent contre elle, avoir la garantie d'un procès équitable et rapide et être immédiatement libérée s'il s'avère qu'elle est détenue de manière arbitraire. Des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes doivent être menées pour établir la cause et les circonstances des décès survenus en détention. Les responsables doivent répondre de leurs actes. De plus, en cas de décès provoqué par un acte illicite, les familles et les personnes à charge doivent être informées et recevoir des réparations complètes et proportionnées dans un délai raisonnable. Pour remédier comme il se doit aux privations arbitraires de liberté, il faudrait appuyer l'action menée en vue d'une justice crédible, d'une véritable réconciliation et d'une paix durable. Mon envoyé spécial continuera d'accorder une attention particulière au dossier des personnes détenues, enlevées ou portées disparues. Mon récent rapport sur les personnes disparues en République arabe syrienne (A/76/890) pourrait permettre de trouver la voie à suivre pour traiter cette question de manière humanitaire et globale, en mettant l'accent sur les victimes, les personnes rescapées et les familles.

84. L'impunité constante des violations graves des droits humains et des atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire est vivement préoccupante. Les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. Amener les auteurs de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits à répondre de leurs actes est la clef de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

85. Je demande au Gouvernement syrien d'élaborer des mesures législatives et politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie, afin de parvenir à une égalité des genres effective, notamment au moyen de quotas et de mesures spéciales. Les parties doivent s'abstenir d'appliquer des mesures portant atteinte aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles ou empêchant celles-ci d'exercer leurs droits fondamentaux, tels que le droit au travail et le droit à l'éducation.

86. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil, notamment en établissant une présence sur le terrain qui a pour mandat de protéger et de promouvoir les droits humains.

87. Au mois de mars, la guerre et les souffrances en République arabe syrienne ont franchi un nouveau cap sinistre. Avec les séismes, la catastrophe a empiré la situation de millions de personnes dans le nord de la République arabe syrienne, dont les besoins avaient déjà atteint un point culminant, avec une économie au plus bas et des infrastructures déjà lourdement endommagées par 12 années de conflit brutal. Le besoin de paix n'a jamais été aussi pressant. Le moment est venu d'agir à l'unisson pour garantir un cessez-le-feu à l'échelle nationale, faire progresser les aspirations légitimes du peuple syrien et créer les conditions nécessaires au retour volontaire des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Il faut continuer de tout faire pour apporter au peuple syrien l'espoir d'une vie digne et d'un avenir meilleur. Toutes les parties doivent accorder la priorité aux besoins du peuple syrien.

Annexe I

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en février et en mars 2023¹

Province d'Edleb

- Le 7 février, un civil de 56 ans qui faisait paître son bétail à 500 mètres de son domicile a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre aux abords de la localité de Tah, à Maarret el-Nouman, dans le sud de la province. Il a dû subir une amputation de la jambe à partir du genou ;
- Le 27 février, une femme de 35 ans et une fille de 10 ans d'une même famille ont été blessées à la suite de frappes terrestres dans la localité de Neïrab, dans l'est de la province. Les obus ont touché un quartier résidentiel du village, près de l'école qui était fermée au moment des frappes, ayant été endommagée lors d'un pilonnage antérieur ;
- Le 27 février également, un civil a été blessé lors de frappes terrestres aux abords de la ville d'Edleb, sur la route menant à Bab el-Haoua. Il se rendait à son travail dans une oliveraie à proximité, au moment où plusieurs roquettes se sont abattues sur le secteur ;
- Le 12 mars, le corps d'un civil du village de Mardikh, dans l'est de la province, a été transféré à l'institut médico-légal de la ville d'Edleb. Il avait été tué par balle dans un centre de détention.

Province d'Alep

- Le 16 février, un civil a été tué et un autre blessé au cours d'un pilonnage qui a touché un quartier résidentiel de la ville de Tell Rifaat, dans le nord de la province, et endommagé au moins deux habitations ;
- Le 4 mars, un civil a été arrêté à un poste de contrôle au pont de Qarah Qaouzaq, près de la ville de Manbej, dans l'est de la province. Il avait récemment participé à la distribution d'aide humanitaire à des personnes touchées par les séismes dans le nord-ouest du pays, organisée par des tribus locales à Deïr el-Zor. L'on ignore la raison de l'arrestation et aucune information n'a été fournie sur le sort qui lui a été réservé ;
- Le 4 mars également, deux civils ont été blessés dans la rue près de leur domicile, au cours d'un pilonnage des villages de Kultep et de Bagdek, à l'est de la ville d'Aïn el-Arab, dans l'est de la province ;
- Le 8 mars, un garçon a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre dans un espace ouvert, dans le village de Rafiaa, dans le nord-est de la province ;
- Le 11 mars, cinq civils, dont deux femmes et une fille, ont été blessés lors du pilonnage d'un quartier résidentiel de la ville d'Atareb, dans l'ouest de la province ;

¹ La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que ceux d'entre eux qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode utilisée par le Haut-Commissariat, ne saurait être considérée comme exhaustive.

- Le 20 mars, quatre civils d'une même famille ont été tués par balle dans le quartier de Sinaa, dans la ville de Jindeïris, dans le nord-ouest de la province, à la suite d'une querelle avec des membres d'un groupe armé, alors qu'ils allumaient des feux devant leurs habitations, dans le cadre des célébrations de Novruz.

Province de Deïr el-Zor

- Le 1^{er} février, un civil est décédé dans un centre de détention de Hassaké ; son corps a été remis à sa famille sans autre mot d'explication sur les circonstances de sa mort ;
- Le 3 février, un garçon handicapé de 13 ans a été tué et un civil blessé lorsque des agents de sécurité qui cherchaient à disperser des manifestants ont tiré dans le village de Sabha, dans le secteur de Bassira, dans l'est de la province. Aucune des victimes n'était armée ;
- Le 11 février, un garçon qui jouait seul dans un espace ouvert a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre aux abords du village de Chaafa, dans le sud-est de la province ;
- Le 21 février, un civil a été tué par balle alors qu'il s'approchait d'un poste de contrôle dans le village de Sabha, dans la partie est de la province. Durant ses obsèques, le lendemain, trois civils (deux femmes et un homme) ont été tués et un quatrième blessé au cours de tirs qui ont visé les personnes réunies sous la tente funéraire ;
- Le 21 février également, deux civils qui passaient du gazole en contrebande ont été tués dans l'ouest de la province ;
- Toujours le 21 février, un garçon a été tué dans l'explosion d'une mine, dans un espace ouvert du village de Doueïr, dans la partie sud-est de la province ;
- Le 22 février, un garçon de 11 ans a été tué et un autre de 13 ans blessé dans l'explosion d'une mine terrestre alors qu'ils jouaient dans un espace ouvert, dans le secteur de Husseinîyé, dans le nord-est de la province ;
- Le 26 février, trois civils ont été tués dans l'explosion d'une mine terrestre alors qu'ils récoltaient des truffes dans le désert de Kechmé, dans l'est de la province ;
- Le 2 mars, au moins cinq civils se déplaçant à bord d'un car qui allaient récolter des truffes ont été tués et des dizaines d'autres blessés dans l'explosion d'une mine terrestre, dans le secteur de Qabajeb, dans le sud-ouest de la province ;
- Le 6 mars, un garçon de 13 ans du village de Baghaliyé dans l'ouest de la province a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre alors qu'il faisait paître le bétail près du village ;
- Le 8 mars, un civil a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre à bord d'un trois roues à moteur dit touk-touk, qu'il conduisait dans les parages de la localité de Bleïl, dans la partie est de la province ;
- Le 9 mars, deux civils qui faisaient paître le bétail près du village de Jourdi el-Charqi ont été tués dans l'explosion d'une mine terrestre, dans le sud-est de la province.

Province de Deraa

- Le 13 février, un religieux a été tué par balle devant son domicile par des assaillants indéterminés dans la ville de Naoua, dans la partie ouest de la province ;

- Le 14 février, un civil a été tué par balle par des assaillants indéterminés sur l'axe Yadoudaha-Tell Chehab, dans la partie ouest de la province ;
- Le 25 février, une civile a été tuée et son époux blessé et arrêté lors d'une descente sur une ferme sur la route Saïd-Kahil dans la partie est de la province. Le couple vivait dans une tente, dans la ferme. On ne sait rien du sort qui a été réservé à l'homme ;
- Le 26 février, un civil a été tué et un autre blessé lorsque des assaillants indéterminés circulant à moto ont tiré sur leur voiture, sur la route d'Aalan, dans la partie ouest de la province ;
- Le 5 mars, un homme a été tué par balle par des assaillants indéterminés circulant à moto, alors qu'il traversait la ville de Yadoudaha, dans l'ouest de la province.

Province de Raqqa

- Le 2 février, un civil a été arrêté lors d'une descente sur son domicile dans la ville de Raqqa et placé en détention. Sa famille n'a obtenu aucune information sur le sort qui lui a été réservé ou le lieu où il se trouve.
- Le 26 février, un garçon et une fille qui jouaient dans la rue dans un espace ouvert ont été blessés dans l'explosion d'une mine terrestre dans la localité de Tell Abiad, dans la partie nord de la province ;

Province de Hassaké

- Le 10 février, un journaliste a été arrêté dans la ville de Ras el-Aïn, dans le nord-ouest de la province, pour avoir critiqué la stratégie de distribution d'aide après le séisme. Il n'a pas été autorisé à contacter sa famille ou un avocat ;
- Le 22 février, un homme a été tué lors d'une frappe de drone, qui a touché sa voiture, sur la route Qamichli-Qahtaniyé, dans le nord de la province ;
- Le 26 février, deux civils qui se trouvaient dans leur boutique de téléphonie, dans le complexe commercial de Salam, au centre de la ville de Qamichli, ont été arrêtés par des hommes non identifiés, en treillis militaire et en cagoule, qui leur ont mis un bandeau sur les yeux et les ont emmenés vers une destination inconnue ;
- Le 27 février, une civile a été blessée dans l'explosion d'un engin improvisé, près de l'école élémentaire Roufeida el-Aslamia dans le quartier résidentiel de Kallassa, dans la ville de Hassaké. Le bâtiment a été également légèrement endommagé ;
- Le 5 mars, le corps d'un homme de 18 ans originaire de Dhiban, dans l'est de la province, a été remis à sa famille à l'hôpital de Hassaké. Il avait succombé à un AVC durant sa détention. Arrêté à 15 ans, il avait détenu au centre du champ pétrolifère Omar dans l'est de la province, avant d'être transféré dans un centre de détention de la ville de Hassaké. Aucun certificat de décès n'a été fourni.
- Le 12 mars, un civil a été tué par balle et son frère de 16 ans blessé au cours de tirs d'armes de petit calibre, près d'un poste de contrôle dans la ville de Hassaké. Le frère a été ensuite arrêté à l'hôpital.

Province de Lattaquié

- Le 22 février, deux hommes ont été tués et un troisième blessé dans un pilonnage du secteur de Barzé, dans la zone montagneuse de Jabal el-Akrad, dans le nord-est de la province.

Province de Homs

- Le 2 février, la famille d'un civil de 22 ans originaire de Deïr el-Zor a été notifiée par l'hôpital militaire de Homs de son décès dans une prison militaire. Au moment de son arrestation dans la localité de Hatla, dans le nord de la province, le 15 avril 2022, il était en bonne santé. Aucun rapport médical n'a été fourni et la cause de décès n'a pas été précisée ;
- Le 17 février, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé qu'au moins 18 civils, dont 2 enfants, avaient été tués et plusieurs dizaines d'autres blessés à la suite de tirs par des individus armés, pendant une récolte de truffes dans le secteur de Palmyre, dans l'est de la province. Les corps des personnes décédées sont restés à l'air libre pendant plusieurs jours avant que des représentants des tribus locales puissent accéder à la zone et les emporter ;
- Le 18 février, cinq civils, dont un adolescent de 13 ans, ont été arrêtés dans le camp de déplacés de Roukban et alentour, à Homs. L'adolescent a subi de mauvais traitements et toutes les personnes arrêtées ont fait l'objet de pressions pour arrêter d'appuyer les activités et initiatives du conseil tribal de Palmyre. Ils ont été tous relâchés les 8 et 9 mars.

Province de Damas

- Le 19 février, des raids aériens ont touché le quartier de Kfar Soussé à Damas, faisant au moins cinq morts, dont deux civils, une pharmacienne et un docteur. Ils ont également endommagé des objets de caractère civil, dont l'Institut technique des arts appliqués et l'Institut intermédiaire des antiquités et des musées ;
- Le 28 février, la famille d'un civil originaire du village de Mahkan, dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor, a appris qu'il était décédé à la prison de militaire de Sednaya, à Damas. Il a été arrêté pour des raisons indéterminées en avril 2018 alors qu'il traversait l'Euphrate, pour visiter des proches dans le village de Mahkan.

Annexe II

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations transfrontières

1. AFAQ
2. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
3. Al Resala Foundation
4. Al Sham Humanitarian Foundation
5. Al-Ameen for Humanitarian Support
6. Alseeraj for Development and Healthcare
7. Association d'aide humanitaire ATAA
8. BAHAR
9. Basma for Relief and Development
10. Basmeh and Zeitooneh for Relief and Development
11. Big Heart Foundation
12. BINAA for Development
13. Bonyan Organization
14. Bunyan Genclik Ve Kalkinma Dernegi
15. CARE International
16. Children of One World
17. Conseil norvégien pour les réfugiés
18. Croissant-Rouge ture
19. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
20. Ghiras Al Nahda
21. Global Communities
22. GOAL
23. Hand in Hand for Aid and Development
24. Handicap International
25. Hope Revival Organization
26. Human Appeal Türkiye
27. Human Rights and Freedom and Humanitarian Relief Foundation
28. Humanitarian Initiative Association
29. Humanitarian Relief Association
30. Ihsan for Relief and Development
31. Ihsan Insani Yardim Ve Dayansma Dernegi
32. Independent Doctors Association
33. Insan Charity

34. Insani Inisiyatif Dernegi
35. Insani Yardimlasma Ataa Humanitarian Relief Association
36. International Humanitarian Relief Association
37. Iodine Global Network
38. Islamic Relief Worldwide
39. KUDRA
40. Maram Foundation for Relief and Development
41. Massrat – The Establishment for Human Care and Development
42. Medina Association
43. Médecins du Monde Türkiye
44. Mercy without Limits
45. Mercy-USA for Aid and Development
46. Muzun for Humanitarian and Development
47. NAS
48. Nasaem Khair
49. Orange
50. Orient for Human Relief
51. People in Need
52. Physicians Across Continents
53. POINT Organization
54. Qatar Charity
55. REACH Initiative
56. Relief Experts Association – UDER
57. Relief International
58. Sadad Humanitarian Organization
59. Saed Charity Association
60. SANED Organization
61. SENED Organization
62. Shafak Organization
63. SKT Organization
64. Social Development International
65. Société du Croissant-Rouge du Qatar
66. Solidarités International
67. Space of Peace
68. Syria Relief
69. Syria Relief and Development

70. Syrian American Medical Society Foundation
 71. Syrian Engineers for Construction and Development
 72. Syrian Expatriate Medical Association
 73. Takaful Alsham Charity Organization
 74. The HALO Trust
 75. The Mentor Initiative
 76. The Syrian Association for Relief and Development
 77. Toplum Kalkinma Dernegi Binaa Binnaa for Development
 78. Ufuk for Relief and Development
 79. Ufuklar Insani Yardim Dernegi
 80. Uluslarasi Insani Yardimlasma Dernegi
 81. Uluslararasi Insani Yardim Organizia Dernegi International Humanitarian Relief
 82. Union of Medical Care and Relief Organization
 83. Violet Organization
 84. War Child Holland
 85. Watan Foundation
 86. White Hands
 87. White Hats Organization for Sustainable Development
 88. Woman Support Association
 89. World Vision International
 90. Yol Rehberi Insan Haklari Dernegi
-